

en
sa
tt

ÉCOLE
NATIONALE SUPÉRIEURE
DES ARTS ET TECHNIQUES DU
THÉÂTRE

CONCOURS 2024

Guide d'aide à l'inscription

Formation initiale

ENSATT

Table des matières

1. AVANT LES INSCRIPTIONS	1
Prérequis :	1
a. Âge	1
b. Connaissance, diplôme et expérience	2
Pièces à fournir	2
Droits d'inscription	3
2. LES INSCRIPTIONS	3
Création de l'espace candidat	3
Dossier d'inscription	4
a. Création et validation de dossier.	5
b. Remplissage des dossiers	6
c. Validation définitive des dossiers	7
Recevabilité administrative	7
3. APRES LES INSCRIPTIONS	7
Commission de candidature	7
Epreuves de concours	8
a. Epreuves et jury d'admissibilité	8
b. Convocation	8
ANNEXE 1. PIECES D'IDENTITE VALABLES POUR L'INSCRIPTION AUX CONCOURS ENSATT 10	
ANNEXE 2. CERTIFICAT JOURNEE DEFENSE ET CITOYENNETE	10
ANNEXE 3. PROFESSIONS ET CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES	11
Nous contacter	22
Accès à l'ENSATT	23

1. AVANT LES INSCRIPTIONS

Avant de commencer votre inscription, assurez-vous que vous remplissez les prérequis demandés et que vous êtes en possession de toutes les pièces nécessaires.

Prérequis :

a. Âge

Pour pouvoir vous inscrire à un concours d'entrée de l'ENSATT, vous devez, **sans dérogation possible**, avoir au moins **18 ans** au 1^{er} septembre de l'année du concours pour tous les parcours.

b. Connaissance, diplôme et expérience

Il est important que vous ayez des connaissances spécifiques relatives à chaque concours auxquels vous souhaitez candidater. Pensez à consulter les fiches concours. Elles vous indiqueront les connaissances nécessaires pour chacun des parcours.

Le concours Jeu est ouvert aux candidats de niveau BAC. Le concours Direction technique est ouvert aux candidats de niveau BAC+3 (diplôme sanctionnant 3 années d'études supérieures ou 180 crédits ECTS). Tous les autres concours requièrent un niveau BAC +2 (diplôme sanctionnant 2 années d'études supérieures ou 120 crédits ECTS).

Pour vous inscrire au concours Jeu, vous devez pouvoir justifier d'au moins deux années de formation théâtrale dispensées par un professionnel dans le cadre d'un conservatoire de théâtre, d'une école d'art dramatique, d'un cours privé de théâtre.

Pour vous inscrire au concours Administration du spectacle vivant, vous devez justifier d'expériences au sein de structures professionnelles de spectacle vivant (stages, activités diverses, rencontres dans le domaine de l'administration, de la gestion, des relations publiques, de la billetterie, de la logistique de production ou de diffusion, etc...).

Votre expérience est un atout à mettre en avant dans votre CV, votre lettre de motivation et vos attestations d'études ou de pratique en rapport direct avec les professions auxquelles prépare l'école.

Pièces à fournir

Nous vous conseillons de scanner les pièces à fournir avant de commencer l'inscription car elles devront être importées dans votre espace de candidature. Pour connaître la liste exacte des éléments demandés pour chaque parcours, veuillez consulter les fiches relatives aux pièces justificatives présentes sur le site www.ensatt.fr, rubrique **concours**.

- C.V. (curriculum vitae) avec photo
- Lettre de motivation (manuscrite ou dactylographiée)
- Pièce d'identité (voir **annexe 1**) = **Attention pour la CNI merci de transmettre le recto et le verso.**
- Certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté ou attestation de recensement pour le service national, **pour les candidats français uniquement** (voir **annexe 2**)
- Diplôme du Baccalauréat ou équivalence
- Diplôme niveau BAC + 2 ou équivalence / Diplôme niveau BAC + 3 ou équivalence (pour le concours Direction technique)
- Autres diplômes ou attestation de réussite
- Certificat de scolarité pour les études en cours

- Justificatif obligatoire de formation théâtrale = **pour le concours Jeu uniquement**
- Éventuellement attestations d'études ou de pratique en rapport direct avec les professions auxquelles prépare l'école
- Diplôme d'étude en langue française (DELF) niveau B2 (parcours Jeu uniquement) ou Diplôme approfondi de langue française (DALF) niveau C1 (autres parcours) pour les **candidats de nationalité étrangère excepté les ressortissants des pays où le français est la langue officielle.**¹

Tous les documents en langue étrangère devront être fournis en version plurilingue ou traduits en français par un traducteur assermenté.

Droits d'inscription

Les droits d'inscription s'élèvent à **75 euros par concours** et sont égaux pour tous les candidats. Ils peuvent être réglés soit par :

- Carte Bancaire (paiement en ligne)
- Chèque signé et libellé obligatoirement, à l'ordre de « L'AGENT COMPTABLE DE L'ENSATT » en indiquant au dos vos nom, prénom, concours et numéro d'inscription
- Mandat poste international pour les inscriptions provenant de l'étranger. (Joindre une photocopie du récépissé)

Le paiement par chèque ou mandat est à envoyer par courrier avant le **8 décembre 2023 inclus pour le concours Jeu et le 8 février 2024 inclus pour les autres concours**, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse de l'école :

ENSATT – Bureau des CONCOURS
4 rue Sœur Bouvier
69322 LYON Cedex 05 – France

Un envoi en lettre recommandée ou courrier suivi est fortement conseillé.

2. LES INSCRIPTIONS

Création de l'espace candidat

En cliquant sur le lien d'inscription depuis le site de l'ENSATT, rubrique Concours (<http://www.ensatt.fr/index.php/concours>), vous pourrez commencer votre pré-inscription.

¹ Belgique, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée-Conakry, Guinée équatoriale, Haïti, Luxembourg, Madagascar, Maurice, Monaco, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Suisse, Tchad, Togo, Vanuatu.

Inscription Concours d'entrée

Enregistrer Annuler

Inscription Candidat

Pour pouvoir s'inscrire à un concours, vous devez être inscrit à l'espace Candidat.
Les candidats aux concours d'entrée à l'ENSATT doivent, sans dérogation possible, être âgé(e)s de plus de 18 ans au 1er septembre de l'année du concours

Civilité : Nom : Prénom :

Date de naissance : Email :

Merci de bien vérifier l'email saisi ci-dessus. Il vous servira d'identifiant pour accéder à l'espace candidat.

Merci de renseigner ci-dessous votre mot de passe et de le confirmer (10 caractères avec au moins 1 chiffre, 1 lettre majuscule et un caractère spécial).

Mot de passe :

Confirmer mot de passe :

Conditions Générales de Services ENSATT

J'accepte les conditions générales de services de l'ENSATT

J'accepte que l'ENSATT m'envoie des emails dans le cadre de mon inscription

Vous devrez impérativement remplir tous les champs demandés.

Prêtez une attention toute particulière à la saisie de votre adresse email, car **celle-ci vous servira d'identifiant**.

Le mot de passe que vous choisirez devra comporter **au moins 10 caractères dont au moins un chiffre, une lettre majuscule et un caractère spécial**.

Une fois vos informations enregistrées, un email vous sera envoyé confirmant la création de votre espace candidat.

Si vous ne recevez pas cet email, pensez à vérifier dans les courriers indésirables de votre boîte mail.

En entrant votre identifiant et votre mot de passe, vous pourrez désormais accéder à votre espace candidat.

Si, en essayant de vous connecter à votre espace candidat, le message suivant apparaît : « Vous n'êtes pas autorisé à vous connecter », vérifiez que vous avez écrit correctement votre identifiant et/ou votre mot de passe.

En cas d'oubli du mot de passe, cliquez sur l'onglet « Mot de passe oublié » : vous recevrez alors un courriel contenant un lien vous permettant de réactualiser votre mot de passe.

Attention : Vous ne pourrez pas créer d'espace candidat si vous ne respectez pas les conditions d'âges requises.

Dossier d'inscription

Pendant toute la durée de l'ouverture des inscriptions administratives, vous pourrez accéder à votre portail candidat, soit en cliquant sur le lien figurant dans le mail d'inscription que vous avez reçu, soit en cliquant sur le lien « se connecter à son portail candidat » depuis le site de l'ENSATT, rubrique Concours (<http://www.ensatt.fr/index.php/concours>).

Attention les périodes d'inscriptions sont différentes selon les concours :

- Du 8 novembre 2023 à midi au 8 décembre 2023 à midi pour le concours Jeu.

- Du 9 janvier 2024 à midi au 8 février 2024 à midi pour les autres concours.

a. Création et validation de dossier.

Pour commencer votre inscription, cliquez sur l'onglet « Konosys » situé en haut à gauche de l'écran. Vous parviendrez sur la première page des inscriptions.



Sur cette page, vous pourrez créer votre dossier candidat en fonction du ou des concours qui vous intéresse(nt). Pour cela, cliquez sur l'onglet « Créer un dossier de candidature ».



Vous devrez compléter l'intégralité du dossier et importer toutes les pièces demandées avant validation définitive. Il ne vous sera plus possible de le modifier après validation. Si vous avez validé définitivement votre dossier par erreur, merci de contacter le bureau des concours : concours@ensatt.fr.

S'il vous manque des informations ou des documents, vous avez la possibilité d'enregistrer vos données sur chaque page et de les valider ultérieurement. Pour des questions de sécurité, au-delà de 20 minutes d'inactivité, vous serez automatiquement déconnecté de votre portail. Nous vous conseillons donc d'enregistrer régulièrement votre dossier afin d'éviter de perdre des données.

Lors de la création de votre dossier, un numéro d'inscription vous sera attribué. À chaque dossier de concours créé, un numéro de dossier est généré. Vous pouvez le retrouver à tout moment sur la page d'accueil de votre portail candidat. Ce numéro d'inscription spécifique par dossier vous accompagnera tout au long de votre parcours de candidature.

Après validation définitive d'un dossier, un email de confirmation contenant un récapitulatif des informations saisies vous sera envoyé.

Vous pouvez candidater à plusieurs concours et donc créer autant de dossiers que de concours auxquels vous désirez postuler, à condition que les calendriers d'épreuves soient parfaitement compatibles. Aucun aménagement ne sera possible.

Les droits d'inscription de 75€ sont valables pour un seul concours. En cas de multiplication des dossiers de candidature, vous devrez donc nous faire autant de règlements distincts que de concours et numéro d'inscription.

b. Remplissage des dossiers

4 étapes sont nécessaires au bon remplissage du dossier :

1. Candidats/ Etat-civil
2. Parents / Informations
3. Diplôme
4. Communication et pièces administratives

Vous êtes priés de remplir tous les champs.

Dans la première partie « Candidats/ Etat-civil », **veillez à bien noter la bonne adresse mail car c'est cette adresse que nous utiliserons pour toutes nos communications y compris l'envoi des convocations.**

Les champs obligatoires à compléter sont indiqués par un fond rouge ou par une étoile rouge.

Quelques précisions :

Nom d'usage : si vous n'avez pas de nom d'usage, merci de remettre dans cette case votre nom de naissance.

Numéro INE : le N° INE est un Identifiant National Etudiant unique. Vous trouverez ce numéro sur le relevé de notes du baccalauréat français. Il est appelé également N° BEA.

Dans la seconde partie « Parents / Informations », l'onglet « Catégorie professionnelle » est obligatoire. Pour le renseigner, vous trouverez en pièce annexe une liste plus détaillée des métiers par catégories professionnelles. (Voir **annexe 3**). Si vous ne souhaitez rien renseigner, vous choisirez « **NON RENSEIGNE (INCONNU OU SANS OBJET)** »

Plusieurs formats sont autorisés pour les documents à importer (pdf, doc, xls, jpg, png, etc.). **La taille maximale autorisée par fichier est de 3Mo.**

Dans cette même partie, vous pourrez à tout moment, visualiser les informations que vous aurez saisies en cliquant sur l'onglet « Fiche synthèse ».

Cette fiche synthèse vous sera aussi envoyée par email une fois que vous aurez validé votre dossier.

Attention : Nous ne traiterons pas les pièces justificatives envoyées par courrier. Elles doivent être importées impérativement dans le portail de candidature. Seuls les règlements des droits d'inscription par chèque ou mandat et les dossiers artistiques de certains concours doivent être envoyés par voie postale.

c. Validation définitive des dossiers

Afin que les dossiers puissent être étudiés par la gestionnaire administrative des concours relatifs au parcours demandé, il est impératif que vous validiez définitivement votre dossier, en cliquant sur le bouton « Valider définitivement le dossier » situé sur l'onglet « Communication et pièces administratives ».

Recevabilité administrative

Les informations saisies dans les dossiers validés sont examinées par la gestionnaire administrative des concours, qui peut être amenée, le cas échéant, à vous demander des compléments de dossier.

3. APRES LES INSCRIPTIONS

Commission de candidature

Si votre dossier administratif est recevable, votre candidature passera devant une commission d'examen qui déterminera si vous êtes autorisé à concourir.

Si vous êtes autorisé à concourir, vous recevrez une convocation par courrier électronique pour les épreuves que vous aurez à passer.

Dans le cas contraire, vous pourrez demander le remboursement de vos frais d'inscription, en fournissant vos coordonnées bancaires. A contrario, aucun frais ne sera remboursé à un candidat qui a été autorisé à concourir. Attention : les

demandes de remboursement doivent intervenir avant le 1^{er} juillet de l'année du concours.

Epreuves de concours

Les modalités d'épreuves sont spécifiques et changent en fonction des concours. **Les fiches concours**, disponibles sur le site Internet de l'ENSATT, indiquent quelles sont les différentes phases du recrutement ainsi que les modalités d'épreuves.

Vous pouvez vous aider **des annales** en ligne ainsi que des **bibliographies** afin de préparer au mieux les concours.

a. Epreuves et jury d'admissibilité

Un dossier artistique doit être envoyé par courrier, entre **le 9 janvier 2024 et le 11 mars 2024 inclus**, cachet de la Poste faisant foi, pour les parcours Scénographie.

Un dossier artistique doit être envoyé par courrier, entre **le 9 janvier 2024 et le 12 mars 2024 inclus**, cachet de la Poste faisant foi, pour le parcours Conception costume.

Un dossier artistique doit être envoyé par courrier électronique à l'adresse : concours@ensatt.fr, avec demande d'accusé de réception **entre le 9 janvier 2024 et le 12 mars 2024** (date d'envoi du mail faisant foi) pour le parcours Ecriture dramatique.

Un envoi en lettre recommandée ou courrier suivi est conseillé. Tout dossier non conforme ou hors délai sera invalide.

Un dossier artistique doit être envoyé par courrier électronique à l'adresse : concours@ensatt.fr, avec demande d'accusé de réception entre **le 9 janvier 2024 et le 11 mars 2024 inclus**, date limite (date d'envoi du mail faisant foi) pour le parcours Conception lumière.

Tout dossier non conforme ou hors délai sera invalide.

Ces dossiers artistiques seront examinés par un jury d'admissibilité qui déterminera si vous êtes admissible aux épreuves suivantes.

b. Convocation

Vous recevrez une convocation pour les épreuves sur site, que vous devrez apporter le jour des examens avec une pièce d'identité. Sur votre convocation, vous trouverez un plan indiquant comment venir à l'ENSATT. Il est important de vérifier les horaires et disponibilité des transports pour respecter les horaires sur votre convocation.

Toutes les épreuves ont lieu dans les locaux de notre établissement, à l'exception du concours Jeu où une partie du concours sera proposé à l'extérieur (**voir fiche concours**).

Assurez-vous de pouvoir être présent à chacune des étapes du concours.

A l'issue des épreuves sur site, les listes des candidats admissibles ou admis seront affichées à l'ENSATT et/ou sur le site internet de l'école.

ANNEXE 1. PIÈCES D'IDENTITÉ VALABLES POUR L'INSCRIPTION AUX CONCOURS ENSATT

- Carte nationale d'identité recto-verso (en cours de validité ou périmée)
- Passeport (en cours de validité ou périmé)
- Permis de conduire (en cours de validité)
- Carte vitale avec photo (en cours de validité)
- Permis de chasser avec photo délivré par le représentant de l'État (en cours de validité)
- Livret de circulation (en cours de validité)
- Carte d'identité ou carte de circulation avec photo, délivrée par les autorités militaires (en cours de validité)
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'État, de parlementaire ou d'élu local avec photo (en cours de validité)
- Carte d'invalidité civile ou militaire avec photo (en cours de validité)
- Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire (en cours de validité)

ANNEXE 2. CERTIFICAT JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

En fonction de votre âge vous pouvez nous fournir d'autres documents en remplacement du Certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté ou attestation de recensement pour le service national. (**Candidats français uniquement**).

Pour toute demande concernant ces documents, merci de vous adresser au Centre du service national du département dont vous dépendez.

Avant 18 ans	<ul style="list-style-type: none">– Attestation de recensement– ou certificat individuel de participation à la JDC– ou attestation individuelle d'exemption à la JDC– ou attestation de situation administrative (en cas de perte ou de vol)
De 18 ans à 24 ans	<ul style="list-style-type: none">– Certificat individuel de participation à la JDC– ou attestation individuelle d'exemption à la JDC– ou attestation de situation administrative (en cas de perte ou de vol)– ou attestation provisoire (en cas d'attente de la convocation)
À partir de 25 ans	Aucun

ANNEXE 3. PROFESSIONS ET CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES

Détail des catégories utilisées :

AGRICULTEURS EXPLOITANTS

Agriculteurs sur petite exploitation de céréales-grandes cultures
Maraîchers, horticulteurs sur petite exploitation
Viticulteurs, arboriculteurs fruitiers, sur petite exploitation
Éleveurs d'herbivores, sur petite exploitation
Éleveurs de granivores et éleveurs mixtes, sur petite exploitation
Agriculteurs sur petite exploitation sans orientation dominante
Agriculteurs sur moyenne exploitation de céréales-grandes cultures
Maraîchers, horticulteurs sur moyenne exploitation
Viticulteurs, arboriculteurs fruitiers, sur moyenne exploitation
Éleveurs d'herbivores sur moyenne exploitation
Éleveurs de granivores et éleveurs mixtes, sur moyenne exploitation
Agriculteurs sur moyenne exploitation sans orientation dominante
Entrepreneurs de travaux agricoles à façon, de 0 à 9 salariés
Exploitants forestiers indépendants, de 0 à 9 salariés
Patrons pêcheurs et aquaculteurs, de 0 à 9 salariés
Agriculteurs sur grande exploitation de céréales-grandes cultures
Maraîchers, horticulteurs, sur grande exploitation
Viticulteurs, arboriculteurs fruitiers, sur grande exploitation
Éleveurs d'herbivores, sur grande exploitation
Éleveurs de granivores et éleveurs mixtes, sur grande exploitation
Agriculteurs sur grande exploitation sans orientation dominante

ARTISANS

Artisans maçons
Artisans menuisiers du bâtiment, charpentiers en bois
Artisans couvreurs
Artisans plombiers, chauffagistes
Artisans électriciens du bâtiment
Artisans de la peinture et des finitions du bâtiment
Artisans serruriers, métalliers
Artisans en terrassement, travaux publics
Entrepreneurs en parcs et jardins, paysagistes
Artisans mécaniciens en machines agricoles
Artisans chaudronniers
Artisans en mécanique générale, fabrication et travail des métaux (hors horlogerie et matériel de précision)
Artisans divers de fabrication de machines
Artisans de l'habillement, du textile et du cuir
Artisans de l'ameublement
Artisans du travail mécanique du bois
Artisans du papier, de l'imprimerie et de la reproduction
Artisans de fabrication en matériaux de construction (hors artisanat d'art)
Artisans d'art
Autres artisans de fabrication (y. c. horlogers, matériel de précision)
Artisans boulangers, pâtisseries, de 0 à 9 salariés
Artisans bouchers, de 0 à 9 salariés
Artisans charcutiers, de 0 à 9 salariés
Autres artisans de l'alimentation, de 0 à 9 salariés
Artisans mécaniciens réparateurs d'automobiles
Artisans tôliers-carrossiers d'automobiles
Artisans réparateurs divers
Conducteurs de taxis, ambulanciers et autres artisans du transport, de 0 à 9 salariés
Artisans déménageurs, de 0 à 9 salariés
Artisans coiffeurs, manucures, esthéticiens, de 0 à 9 salariés

Artisans teinturiers, blanchisseurs, de 0 à 9 salariés
Artisans des services divers, de 0 à 9 salariés
Transporteurs indépendants routiers et fluviaux, de 0 à 9 salariés
Aides familiaux non-salariés ou associés d'artisans, effectuant un travail administratif ou commercial

COMMERCANTS ET ASSIMILES

Petits et moyens grossistes en alimentation, de 0 à 9 salariés
Petits et moyens grossistes en produits non alimentaires, de 0 à 9 salariés
Petits et moyens détaillants en alimentation spécialisée, de 0 à 9 salariés
Petits et moyens détaillants en alimentation générale, de 0 à 9 salariés
Détaillants en ameublement, décor, équipement du foyer, de 0 à 9 salariés
Détaillants en droguerie, bazar, quincaillerie, bricolage, de 0 à 9 salariés
Fleuristes, de 0 à 9 salariés
Détaillants en habillement et articles de sport, de 0 à 9 salariés
Détaillants en produits de beauté, de luxe (hors biens culturels), de 0 à 9 salariés
Détaillants en biens culturels (livres, disques, multimédia, objets d'art), de 0 à 9 salariés
Détaillants en tabac, presse et articles divers, de 0 à 9 salariés
Exploitants et gérants libres de station-service, de 0 à 9 salariés
Exploitants de petit restaurant, café-restaurant, de 0 à 2 salariés
Exploitants de petit café, débit de boisson, associé ou non à une autre activité hors restauration, de 0 à 2 salariés
Exploitants de petit hôtel, hôtel-restaurant, de 0 à 2 salariés
Exploitants de café, restaurant, hôtel, de 3 à 9 salariés
Intermédiaires indépendants du commerce, de 0 à 9 salariés
Agents généraux et courtiers d'assurance indépendants, de 0 à 9 salariés
Agents de voyage et auxiliaires de transports indépendants, de 0 à 9 salariés
Agents immobiliers indépendants, de 0 à 9 salariés
Indépendants gestionnaires de spectacle ou de service récréatif, de 0 à 9 salariés
Indépendants gestionnaires d'établissements privés (enseignement, santé, social), de 0 à 9 salariés
Astrologues, professionnels de la parapsychologie, guérisseurs, de 0 à 9 salariés
Autres indépendants divers prestataires de services, de 0 à 9 salariés

23 CHEFS D'ENTREPRISES DE 10 SALARIES OU PLUS

Chefs de grande entreprise de 500 salariés et plus
Chefs de moyenne entreprise, de 50 à 499 salariés
Chefs d'entreprise du bâtiment et des travaux publics, de 10 à 49 salariés
Chefs d'entreprise de l'industrie ou des transports, de 10 à 49 salariés
Chefs d'entreprise commerciale, de 10 à 49 salariés
Chefs d'entreprise de services, de 10 à 49 salariés

31 PROFESSIONS LIBERALES

Médecins libéraux spécialistes
Médecins libéraux généralistes
Chirurgiens-dentistes (libéraux ou salariés)
Psychologues, psychanalystes, psychothérapeutes (non médecins)
Vétérinaires (libéraux ou salariés)
Pharmaciens libéraux
Avocats
Notaires
Experts comptables, comptables agréés, libéraux
Conseils et experts libéraux en études économiques, organisation et recrutement, gestion et fiscalité
Ingénieurs conseils libéraux en études techniques
Architectes libéraux
Géomètres-experts, huissiers de justice, officiers ministériels, professions libérales diverses
Aides familiaux non-salariés de professions libérales effectuant un travail administratif

33 CADRES DE LA FONCTIONS PUBLIQUES

Personnels de direction de la fonction publique (Etat, collectivités locales, hôpitaux)
Ingénieurs de l'Etat (y.c. ingénieurs militaires) et assimilés
Ingénieurs des collectivités locales et des hôpitaux

Magistrats

Inspecteurs et autres personnels de catégorie A des Impôts, du Trésor et des Douanes

Cadres de la Poste

Cadres administratifs de France Télécom (statut public)

Autres personnels administratifs de catégorie A de l'Etat (hors Enseignement, Patrimoine, Impôts, Trésor, Douanes)

Personnels administratifs de catégorie A des collectivités locales et hôpitaux publics (hors Enseignement, Patrimoine)

Officiers des Armées et de la Gendarmerie (sauf officiers généraux)

Personnes exerçant un mandat politique ou syndical

34 PROFESSEURS, PROFESSIONS SCIENTIFIQUES

Professeurs agrégés et certifiés de l'enseignement secondaire

Chefs d'établissement de l'enseignement secondaire et inspecteurs

Enseignants de l'enseignement supérieur

Professeurs et maîtres de conférences

Professeurs agrégés et certifiés en fonction dans l'enseignement supérieur

Personnel enseignant temporaire de l'enseignement supérieur

Chercheurs de la recherche publique

Directeurs et chargés de recherche de la recherche publique

Ingénieurs d'étude et de recherche de la recherche publique

Allocataires de la recherche publique

Psychologues spécialistes de l'orientation scolaire et professionnelle

Médecins hospitaliers sans activité libérale

Médecins salariés non hospitaliers

Internes en médecine, odontologie et pharmacie

Pharmaciens salariés

35 PROFESSIONS DE L'INFORMATION, DES ARTS ET DES SPECTACLES

Bibliothécaires, archivistes, conservateurs et autres cadres du patrimoine (fonction publique)

Journalistes (y. c. rédacteurs en chef)

Auteurs littéraires, scénaristes, dialoguistes

Directeurs de journaux, administrateurs de presse, directeurs d'éditions (littéraire, musicale, audiovisuelle et multimédia)

Directeurs, responsables de programmation et de production de l'audiovisuel et des spectacles

Cadres artistiques et technico-artistiques de la réalisation de l'audiovisuel et des spectacles

Artistes plasticiens

Artistes de la musique et du chant

Artistes dramatiques

Artistes de la danse, du cirque et des spectacles divers

Artistes de la danse

Artistes du cirque et des spectacles divers

Professeurs d'art (hors établissements scolaires)

37 CADRES ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX D'ENTREPRISES

Cadres d'état-major administratifs, financiers, commerciaux des grandes entreprises

Cadres chargés d'études économiques, financières, commerciales

Cadres de l'organisation ou du contrôle des services administratifs et financiers

Cadres spécialistes des ressources humaines et du recrutement

Cadres spécialistes de la formation

Juristes

Cadres de la documentation, de l'archivage (hors fonction publique)

Cadres des services financiers ou comptables des grandes entreprises

Cadres des autres services administratifs des grandes entreprises

Cadres des services financiers ou comptables des petites et moyennes entreprises

Cadres des autres services administratifs des petites et moyennes entreprises

Cadres de l'exploitation des magasins de vente du commerce de détail

Chefs de produits, acheteurs du commerce et autres cadres de la mercatique

Cadres commerciaux des grandes entreprises (hors commerce de détail)

Cadres commerciaux des petites et moyennes entreprises (hors commerce de détail)

Cadres de la publicité

Cadres des relations publiques et de la communication

Cadres des marchés financiers

Cadres des opérations bancaires
Cadres commerciaux de la banque
Chefs d'établissements et responsables de l'exploitation bancaire
Cadres des services techniques des assurances
Cadres des services techniques des organismes de sécurité sociale et assimilés
Cadres de l'immobilier
Cadres de l'hôtellerie et de la restauration

38 INGENIEURS ET CADRES TECHNIQUES D'ENTREPRISE

Directeurs techniques des grandes entreprises
Ingénieurs et cadres d'étude et d'exploitation de l'agriculture, la pêche, les eaux et forêts
Ingénieurs et cadres d'étude et développement de l'agriculture, la pêche, les eaux et forêts
Ingénieurs et cadres de production et d'exploitation de l'agriculture, la pêche, les eaux et forêts
Ingénieurs et cadres d'étude du bâtiment et des travaux publics
Architectes salariés
Ingénieurs, cadres de chantier et conducteurs de travaux (cadres) du bâtiment et des travaux publics
Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en bâtiment, travaux publics
Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en électricité, électronique
Ingénieurs et cadres de fabrication en matériel électrique, électronique
Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en matériel électrique ou électronique professionnel
Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en mécanique et travail des métaux
Ingénieurs et cadres de fabrication en mécanique et travail des métaux
Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en matériel mécanique professionnel
Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement des industries de transformation (agroalimentaire, chimie, métallurgie, matériaux lourds)
Ingénieurs et cadres de fabrication des industries de transformation (agroalimentaire, chimie, métallurgie, matériaux lourds)
Ingénieurs et cadres technico-commerciaux des industries de transformations (biens intermédiaires)
Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement des autres industries (imprimerie, matériaux souples, ameublement et bois, énergie, eau)
Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement de la distribution d'énergie, eau
Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement des autres industries (imprimerie, matériaux souples, ameublement et bois)
Ingénieurs et cadres de la production et de la distribution d'énergie, eau
Ingénieurs et cadres de fabrication des autres industries (imprimerie, matériaux souples, ameublement et bois)
Ingénieurs et cadres des achats et approvisionnements industriels
Ingénieurs et cadres de la logistique, du planning et de l'ordonnancement
Ingénieurs et cadres des méthodes de production
Ingénieurs et cadres du contrôle-qualité
Ingénieurs et cadres de la maintenance, de l'entretien et des travaux neufs
Ingénieurs et cadres techniques de l'environnement
Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en informatique
Ingénieurs et cadres d'administration, maintenance, support et services aux utilisateurs en informatique
Chefs de projets informatiques, responsables informatiques
Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en informatique et télécommunications
Ingénieurs et cadres spécialistes des télécommunications
Ingénieurs et cadres techniques de l'exploitation des transports
Officiers et cadres navigants techniques et commerciaux de l'aviation civile
Officiers et cadres navigants techniques de la marine marchande

42 INSTITUTEURS ET ASSIMILES

Instituteurs
Professeurs des écoles
Professeurs d'enseignement général des collèges
Professeurs de lycée professionnel
Maîtres auxiliaires et professeurs contractuels de l'enseignement secondaire
Conseillers principaux d'éducation
Surveillants et aides-éducateurs des établissements d'enseignement
Moniteurs d'école de conduite

Formateurs et animateurs de formation continue
Moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels
Sous-bibliothécaires, cadres intermédiaires du patrimoine

43 PROFESSIONS INTERMEDIARES DE LA SANTE ET DU TRAVAIL SOCIAL

Cadres infirmiers et assimilés
Infirmiers psychiatriques
Puéricultrices
Infirmiers spécialisés (autres qu'infirmiers psychiatriques et puéricultrices)
Sages-femmes (libérales ou salariées)
Infirmiers en soins généraux, salariés
Infirmiers libéraux
Masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs, libéraux
Masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs, salariés
Autres spécialistes de la rééducation, libéraux
Autres spécialistes de la rééducation, salariés
Techniciens médicaux
Opticiens lunetiers et audioprothésistes (indépendants et salariés)
Autres spécialistes de l'appareillage médical (indépendants et salariés)
Préparateurs en pharmacie
Cadres de l'intervention socio-éducative
Assistants de service social
Conseillers en économie sociale familiale
Educateurs spécialisés
Moniteurs éducateurs
Educateurs techniques spécialisés, moniteurs d'atelier
Educateurs de jeunes enfants
Directeurs de centres socioculturels et de loisirs
Animateurs socioculturels et de loisirs

44 CLERGE, RELIGIEUX

Clergé séculier
Clergé régulier

45 PROFESSIONS INTERMEDIARES ADMINISTRATIVES DE LA FONCTION PUBLIQUE

Professions intermédiaires de la Poste
Professions intermédiaires administratives de France Télécom (statut public)
Contrôleurs des Impôts, du Trésor, des Douanes et assimilés
Ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne
Autres personnels administratifs de catégorie B de l'Etat (hors Enseignement, Patrimoine, Impôts, Trésor, Douanes)
Personnels administratifs de catégorie B des collectivités locales et des hôpitaux (hors Enseignement, Patrimoine)
Professions intermédiaires administratives des collectivités locales
Professions intermédiaires administratives des hôpitaux
Inspecteurs et officiers de police
Adjudants-chefs, adjudants et sous-officiers de rang supérieur de l'Armée et de la Gendarmerie

46 PROFESSIONS INTERMEDIARES ADMINISTRATIVES ET COMMERCIALES DES ENTREPRISES

Personnel de secrétariat de niveau supérieur, secrétaires de direction (non cadres)
Secrétaires de direction, assistants de direction (non cadres)
Secrétaires de niveau supérieur (non cadres, hors secrétaires de direction)
Maîtrise et techniciens des services financiers ou comptables
Maîtrise et techniciens administratifs des services juridiques ou du personnel
Maîtrise et techniciens administratifs des autres services administratifs
Chefs de petites surfaces de vente (salariés ou mandataires)
Maîtrise de l'exploitation des magasins de vente
Acheteurs non classés cadres, aides-acheteurs
Animateurs commerciaux des magasins de vente, marchandiseurs (non cadres)
Autres professions intermédiaires commerciales (sauf techniciens des forces de vente)
Techniciens commerciaux et technico-commerciaux, représentants en informatique

Techniciens commerciaux et technico-commerciaux, représentants en biens d'équipement, en biens intermédiaires, commerce interindustriel (hors informatique)
Techniciens commerciaux et technico-commerciaux, représentants en biens de consommation auprès d'entreprises
Techniciens commerciaux et technico-commerciaux, représentants en services auprès d'entreprises ou de professionnels (hors banque, assurance, informatique)
Techniciens commerciaux et technico-commerciaux, représentants auprès de particuliers (hors banque, assurance, informatique)
Assistants de la publicité, des relations publiques (indépendants ou salariés)
Interprètes, traducteurs (indépendants ou salariés)
Concepteurs et assistants techniques des arts graphiques, de la mode et de la décoration (indépendants et salariés)
Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels (indépendants ou salariés)
Photographes (indépendants et salariés)
Responsables commerciaux et administratifs des transports de voyageurs et du tourisme (non cadres)
Responsables commerciaux et administratifs des transports de marchandises (non cadres)
Responsables d'exploitation des transports de voyageurs et de marchandises (non cadres)
Chargés de clientèle bancaire
Techniciens des opérations bancaires
Professions intermédiaires techniques et commerciales des assurances
Professions intermédiaires techniques des organismes de sécurité sociale
Maîtrise de restauration : salle et service
Maîtrise de l'hébergement : hall et étages

47 TECHNICIENS

Techniciens d'étude et de conseil en agriculture, eaux et forêt
Techniciens d'exploitation et de contrôle de la production en agriculture, eaux et forêt
Dessinateurs en bâtiment, travaux publics
Géomètres, topographes
Mètreurs et techniciens divers du bâtiment et des travaux publics
Techniciens des travaux publics de l'Etat et des collectivités locales
Dessinateurs en électricité, électromécanique et électronique
Techniciens de recherche-développement et des méthodes de fabrication en électricité, électromécanique et électronique
Techniciens de fabrication et de contrôle-qualité en électricité, électromécanique et électronique
Dessinateurs en construction mécanique et travail des métaux
Techniciens de recherche-développement et des méthodes de fabrication en construction mécanique et travail des métaux
Techniciens de fabrication et de contrôle-qualité en construction mécanique et travail des métaux
Techniciens de recherche-développement et des méthodes de production des industries de transformation
Techniciens de production et de contrôle-qualité des industries de transformation
Assistants techniques, techniciens de l'imprimerie et de l'édition
Techniciens de l'industrie des matériaux souples, de l'ameublement et du bois
Techniciens de la logistique, du planning et de l'ordonnancement
Techniciens d'installation et de maintenance des équipements industriels (électriques, électromécaniques, mécaniques, hors informatique)
Techniciens d'installation et de maintenance des équipements non industriels (hors informatique et télécommunications)
Techniciens de l'environnement et du traitement des pollutions
Techniciens d'étude et de développement en informatique
Techniciens de production, d'exploitation en informatique
Techniciens d'installation, de maintenance, support et services aux utilisateurs en informatique
Techniciens des télécommunications et de l'informatique des réseaux
Techniciens des laboratoires de recherche publique ou de l'enseignement
Experts salariés ou indépendants de niveau technicien, techniciens divers

CONTREMAITRES, AGENTS DE MAITRISE

Contremaîtres et agents d'encadrement (non cadres) en agriculture, sylviculture
Maîtres d'équipage de la marine marchande et de la pêche

Conducteurs de travaux (non cadres)
Chefs de chantier (non cadres)
Agents de maîtrise en fabrication de matériel électrique, électronique
Agents de maîtrise en construction mécanique, travail des métaux
Agents de maîtrise en fabrication : agroalimentaire, chimie, plasturgie, pharmacie.
Agents de maîtrise en fabrication : métallurgie, matériaux lourds et autres industries de transformation
Agents de maîtrise et techniciens en production et distribution d'énergie, eau, chauffage
Agents de maîtrise en fabrication des autres industries (imprimerie, matériaux souples, ameublement et bois)
Agents de maîtrise en maintenance, installation en électricité, électromécanique et électronique
Agents de maîtrise en maintenance, installation en mécanique
Agents de maîtrise en entretien général, installation, travaux neufs (hors mécanique, électromécanique, électronique)
Responsables d'entrepôt, de magasinage
Responsables du tri, de l'emballage, de l'expédition et autres responsables de la manutention
Maîtrise de restauration : cuisine/production
Maîtrise de restauration : gestion d'établissement

EMPLOYES CIVILS ET AGENTS DE SERVICE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Employés de la Poste
Employés de France Télécom (statut public)
Agents de constatation ou de recouvrement des Impôts, du Trésor, des Douanes
Adjoints administratifs de la fonction publique (y.c. enseignement)
Adjoints administratifs de l'Etat et assimilés (sauf Poste, France Télécom)
Adjoints administratifs des collectivités locales
Adjoints administratifs des hôpitaux publics
Agents administratifs de la fonction publique (y.c. enseignement)
Agents administratifs de l'Etat et assimilés (sauf Poste, France Télécom)
Agents administratifs des collectivités locales
Agents administratifs des hôpitaux publics
Agents de service des établissements primaires
Agents de service des autres établissements d'enseignement
Agents de service de la fonction publique (sauf écoles, hôpitaux)
Agents de service hospitaliers (de la fonction publique ou du secteur privé)
Aides-soignants (de la fonction publique ou du secteur privé)
Assistants dentaires, médicaux et vétérinaires, aides de techniciens médicaux
Auxiliaires de puériculture
Aides médico-psychologiques
Ambulanciers salariés (du secteur public ou du secteur privé)

POLICIERS ET MILITAIRES

Agents de police de l'Etat
Agents des polices municipales
Surveillants de l'administration pénitentiaire
Gendarmes (de grade inférieur à adjudant)
Sergents et sous-officiers de grade équivalent des Armées (sauf pompiers militaires)
Hommes du rang (sauf pompiers militaires)
Pompiers (y. c. pompiers militaires)
Agents techniques forestiers, gardes des espaces naturels
Agents de surveillance du patrimoine et des administrations
Agents civils de sécurité et de surveillance
Convoyeurs de fonds, gardes du corps, enquêteurs privés et métiers assimilés (salariés)

EMPLOYES ADMINISTRATIFS D'ENTREPRISE

Agents et hôtesses d'accueil et d'information (hors hôtellerie)
Agents d'accueil qualifiés, hôtesses d'accueil et d'information
Agents d'accueil non qualifiés
Standardistes, téléphonistes
Secrétaires
Dactylos, sténodactylos (sans secrétariat), opérateurs de traitement de texte
Employés des services comptables ou financiers
Employés qualifiés des services comptables ou financiers

Employés non qualifiés des services comptables ou financiers
Employés administratifs divers d'entreprises
Employés qualifiés des services du personnel et des services juridiques
Employés qualifiés des services commerciaux des entreprises (hors vente)
Employés administratifs qualifiés des autres services des entreprises
Employés administratifs non qualifiés
Employés et opérateurs d'exploitation en informatique
Employés administratifs des services techniques de la banque
Employés des services commerciaux de la banque
Employés des services techniques des assurances
Employés des services techniques des organismes de sécurité sociale et assimilés
Contrôleurs des transports (personnels roulants)
Agents des services commerciaux des transports de voyageurs et du tourisme
Employés administratifs d'exploitation des transports de marchandises
Hôtesse de l'air et stewards
Autres agents et hôtesse d'accompagnement (transports, tourisme)

EMPLOYES DE COMMERCE

Employés de libre-service du commerce et magasiniers
Caissiers de magasin
Vendeurs non spécialisés
Vendeurs polyvalents des grands magasins
Autres vendeurs non spécialisés
Vendeurs en alimentation
Vendeurs en ameublement, décor, équipement du foyer
Vendeurs en droguerie, bazar, quincaillerie, bricolage
Vendeurs du commerce de fleurs
Vendeurs en habillement et articles de sport
Vendeurs en produits de beauté, de luxe (hors biens culturels) et optique
Vendeurs de biens culturels (livres, disques, multimédia, objets d'art)
Vendeurs de tabac, presse et articles divers
Pompistes et gérants de station-service (salariés ou mandataires)
Vendeurs par correspondance, télévendeurs
Vendeurs en gros de biens d'équipement, biens intermédiaires

PERSONNELS DES SERVICES DIRECTS AUX PARTICULIERS

Serveurs, commis de restaurant, garçons (bar, brasserie, café ou restaurant)
Serveurs, commis de restaurant, garçons qualifiés
Serveurs, commis de restaurant, garçons non qualifiés
Aides de cuisine, apprentis de cuisine et employés polyvalents de la restauration
Employés de l'hôtellerie : réception et hall
Employés d'étage et employés polyvalents de l'hôtellerie
Manucures, esthéticiens (salariés)
Coiffeurs salariés
Assistants maternelles, gardiennes d'enfants, familles d'accueil
Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales
Employés de maison et personnels de ménage chez des particuliers
Concierges, gardiens d'immeubles
Employés des services divers

OUVRIERS QUALIFIES

Chefs d'équipe du gros œuvre et des travaux publics
Ouvriers qualifiés du travail du béton
Conducteurs qualifiés d'engins de chantiers du bâtiment et des travaux publics
Ouvriers des travaux publics en installations électriques et de télécommunications
Autres ouvriers qualifiés des travaux publics
Ouvriers qualifiés des travaux publics (salariés de l'Etat et des collectivités locales)
Mineurs de fond qualifiés et autres ouvriers qualifiés des industries d'extraction (carrières, pétrole, gaz...)
Opérateurs qualifiés sur machines automatiques en production électrique ou électronique
Câbleurs qualifiés, bobiniers qualifiés
Monteurs câbleurs qualifiés en électricité
Câbleurs qualifiés en électronique (prototype, unité, petite série)

Autres monteurs câbleurs en électronique
Bobiniers qualifiés
Plateformistes, contrôleurs qualifiés de matériel électrique ou électronique
Chaudronniers-tôliers industriels, opérateurs qualifiés du travail en forge, conducteurs qualifiés d'équipement de formage, traceurs qualifiés
Tuyauteurs industriels qualifiés
Soudeurs qualifiés sur métaux
Opérateurs qualifiés sur machine de soudage
Soudeurs manuels
Opérateurs qualifiés d'usinage des métaux travaillant à l'unité ou en petite série, moulistes qualifiés
Opérateurs qualifiés d'usinage des métaux sur autres machines (sauf moulistes)
Monteurs qualifiés d'ensembles mécaniques
Monteurs, metteurs au point très qualifiés d'ensembles mécaniques travaillant à l'unité ou en petite série
Monteurs qualifiés d'ensembles mécaniques travaillant en moyenne ou en grande série
Monteurs qualifiés en structures métalliques
Ouvriers qualifiés de contrôle et d'essais en mécanique
Ouvriers qualifiés des traitements thermiques et de surface sur métaux
Autres mécaniciens ou ajusteurs qualifiés (ou spécialité non reconnue)
Pilotes d'installation lourde des industries de transformation : agroalimentaire, chimie, plasturgie, énergie
Ouvriers qualifiés et agents qualifiés de laboratoire : agroalimentaire, chimie, biologie, pharmacie
Autres opérateurs et ouvriers qualifiés de la chimie (y. c. pharmacie) et de la plasturgie
Opérateurs de la transformation des viandes
Autres opérateurs et ouvriers qualifiés de l'industrie agricole et alimentaire (hors transformation des viandes)
Autres opérateurs travaillant sur installations ou machines : industrie agroalimentaire (hors transformation des viandes)
Autres ouvriers de production qualifiés ne travaillant pas sur machine : industrie agroalimentaire (hors transformation des viandes)
Ouvriers qualifiés des autres industries (eau, gaz, énergie, chauffage)
Pilotes d'installation lourde des industries de transformation : métallurgie, production verrière, matériaux de construction
Autres opérateurs et ouvriers qualifiés : métallurgie, production verrière, matériaux de construction
Opérateurs et ouvriers qualifiés des industries lourdes du bois et de la fabrication du papier-carton
Opérateurs qualifiés du textile et de la mégisserie
Ouvriers qualifiés de la coupe des vêtements et de l'habillement, autres opérateurs de confection qualifiés
Ouvriers qualifiés du travail industriel du cuir
Ouvriers qualifiés de scierie, de la menuiserie industrielle et de l'ameublement
Ouvriers de la photogravure et des laboratoires photographiques et cinématographiques
Ouvriers de la composition et de l'impression, ouvriers qualifiés de la brochure, de la reliure et du façonnage du papier-carton
Mécaniciens qualifiés de maintenance, entretien : équipements industriels
Electromécaniciens, électriciens qualifiés d'entretien : équipements industriels
Régleurs qualifiés d'équipements de fabrication (travail des métaux, mécanique)
Régleurs qualifiés d'équipements de fabrication (hors travail des métaux et mécanique)
Ouvriers qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets
Agents qualifiés de laboratoire (sauf chimie, santé)
Ouvriers qualifiés divers de type industriel
Jardiniers
Maçons qualifiés
Ouvriers qualifiés du travail de la pierre
Charpentiers en bois qualifiés
Menuisiers qualifiés du bâtiment
Couvreurs qualifiés
Plombiers et chauffagistes qualifiés
Peintres et ouvriers qualifiés de pose de revêtements sur supports verticaux
632h Soliers moquetteurs et ouvriers qualifiés de pose de revêtements souples sur supports horizontaux

Monteurs qualifiés en agencement, isolation
Ouvriers qualifiés d'entretien général des bâtiments
Electriciens qualifiés de type artisanal (y. c. bâtiment)
Dépanneurs qualifiés en radiotélévision, électroménager, matériel électronique (salariés)
Electriciens, électroniciens qualifiés en maintenance entretien, réparation : automobile
Electriciens, électroniciens qualifiés en maintenance, entretien : équipements non industriels
Carrossiers d'automobiles qualifiés
Métalliers, serruriers qualifiés
Mécaniciens qualifiés en maintenance, entretien, réparation : automobile
Mécaniciens qualifiés de maintenance, entretien : équipements non industriels
Tailleurs et couturières qualifiés, ouvriers qualifiés du travail des étoffes (sauf fabrication de vêtements), ouvriers qualifiés de type artisanal du travail du cuir
Bouchers (sauf industrie de la viande)
Charcutiers (sauf industrie de la viande)
Boulangers, pâtisseries (sauf activité industrielle)
Cuisiniers et commis de cuisine
Modeleurs (sauf modeleurs de métal), mouleurs-noyauteurs à la main, ouvriers qualifiés du travail du verre ou de la céramique à la main
Ouvriers d'art
Ouvriers et techniciens des spectacles vivants et audiovisuels
Ouvriers qualifiés divers de type artisanal
Conducteurs routiers et grands routiers (salariés)
Conducteurs de véhicule routier de transport en commun (salariés)
Conducteurs de taxi (salariés)
Conducteurs de voiture particulière (salariés)
Conducteurs livreurs, coursiers (salariés)
Conducteurs de véhicule de ramassage des ordures ménagères
Conducteurs d'engin lourd de levage
Conducteurs d'engin lourd de manœuvre
Ouvriers qualifiés de la manutention, conducteurs de chariots élévateurs, caristes
Dockers
Magasiniers qualifiés
Conducteurs qualifiés d'engins de transport guidés
Conducteurs qualifiés d'engins de transport guidés (sauf remontées mécaniques)
Conducteurs qualifiés de systèmes de remontées mécaniques
Autres agents et ouvriers qualifiés (sédentaires) des services d'exploitation des transports
Matelots de la marine marchande, capitaines et matelots timoniers de la navigation fluviale (salariés)
Matelots de la marine marchande
Capitaines et matelots timoniers de la navigation fluviale

OUVRIERS NON QUALIFIES

Ouvriers non qualifiés des travaux publics de l'Etat et des collectivités locales
Ouvriers non qualifiés des travaux publics, du travail du béton et de l'extraction, hors Etat et collectivités locales
Ouvriers non qualifiés des travaux publics et du travail du béton
Aides-mineurs, ouvriers non qualifiés de l'extraction
Ouvriers non qualifiés de l'électricité et de l'électronique
Ouvriers de production non qualifiés travaillant par enlèvement de métal
Ouvriers de production non qualifiés travaillant par formage de métal
Ouvriers non qualifiés de montage, contrôle en mécanique et travail des métaux
Ouvriers de production non qualifiés : chimie, pharmacie, plasturgie
Ouvriers de production non qualifiés de la transformation des viandes
Autres ouvriers de production non qualifiés : industrie agro-alimentaire
Ouvriers de production non qualifiés : métallurgie, production verrière, céramique, matériaux de construction
Ouvriers de production non qualifiés : industrie lourde du bois, fabrication des papiers et cartons
Ouvriers de production non qualifiés du textile et de la confection, de la tannerie, mégisserie
Et du travail du cuir
Ouvriers de production non qualifiés du travail du bois et de l'ameublement
Ouvriers de production non qualifiés de l'imprimerie, presse, édition
Manutentionnaires non qualifiés
Déménageurs (hors chauffeurs-déménageurs), non qualifiés

Ouvriers du tri, de l'emballage, de l'expédition, non qualifiés
Agents non qualifiés des services d'exploitation des transports
Ouvriers non qualifiés divers de type industriel
Ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment
Ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment
Métalliers, serruriers, réparateurs en mécanique non qualifiés
Apprentis boulangers, bouchers, charcutiers
Nettoyeurs
Ouvriers non qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets
Ouvriers non qualifiés divers de type artisanal

OUVRIERS AGRICOLES

Conducteurs d'engin agricole ou forestier
Ouvriers de l'élevage
Ouvriers du maraîchage ou de l'horticulture
Ouvriers de la viticulture ou de l'arboriculture fruitière
Ouvriers agricoles sans spécialisation particulière
Ouvriers de l'exploitation forestière ou de la sylviculture
Marins-pêcheurs et ouvriers de l'aquaculture

RETRAITES

Anciens agriculteurs exploitants
Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
Anciens cadres
Anciennes professions intermédiaires
Anciens employés
Anciens ouvriers

Chômeurs n'ayant jamais travaillé

AUTRES PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE

Militaires du contingent
Elèves, étudiants
Personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraites)
Personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans et plus (sauf retraites)

Nous contacter

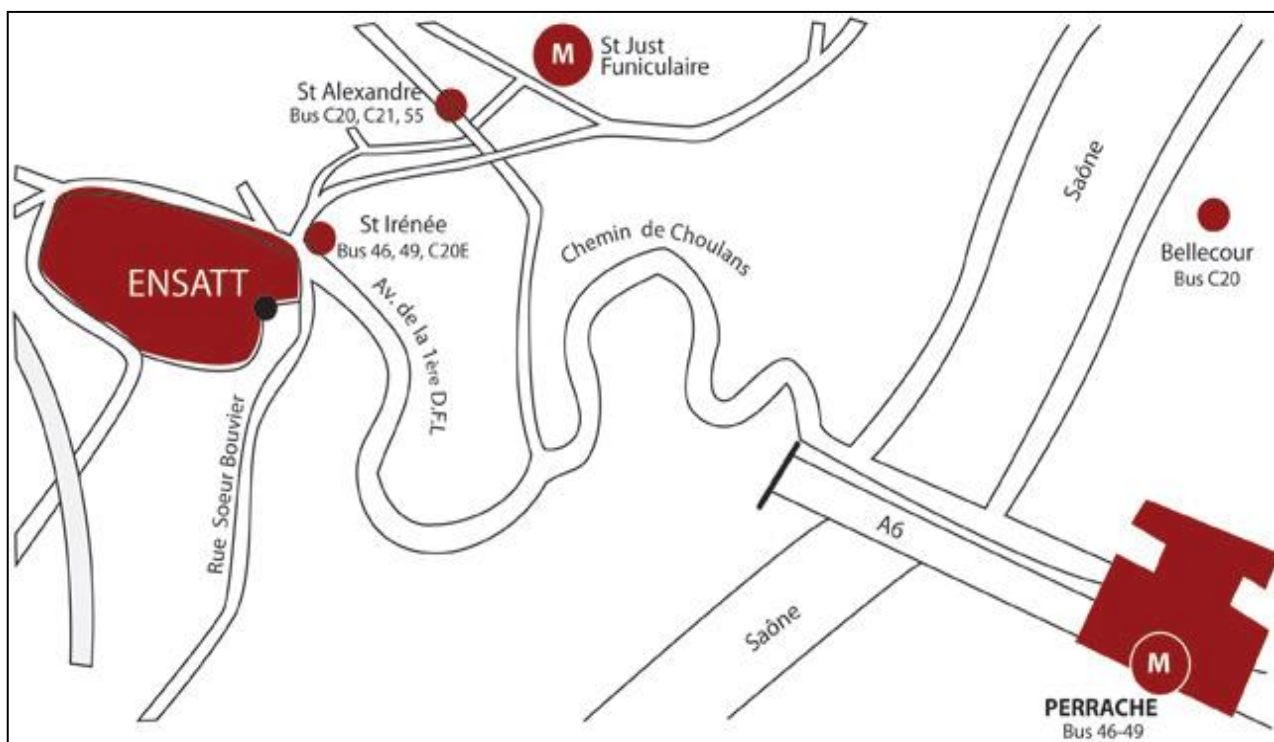
concours@ensatt.fr

04.78.15.05.05

ENSATT, 4 rue Sœur Bouvier 69322 Lyon cedex

Accès à l'ENSATT

Lyon 5^e arrondissement



En train : Gare de Lyon Perrache (Lyon, 2^e arrondissement) puis 15 mn en bus environ

En bus : 1) Depuis la gare de Perrache :

Arrêt Saint-Irénée : lignes 46 et 49

Arrêt St-Alexandre : ligne C21

2) depuis la place Bellecour :

Arrêt Saint-Irénée : ligne C20E

Arrêt St-Alexandre : ligne C20

En funiculaire :

Arrêt Saint Just : ligne F1

Horaires des bus consulter le site : www.tcl.fr